


Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 033-253306617-20221213-2022_07BS-DE

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize décembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 06/12/2022

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Madame Fabienne FONTENEAU	Ex
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PEROU	P
Monsieur Alain RENARD	P	Madame Chantal GANTCH	P
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Xavier HALLAIRE	P
Monsieur Nicolas TELLIËR	P	Monsieur Philippe BLAIN	Ex
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	Ex	Monsieur Alain VALLADE	P
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	Ex		
Monsieur Antoine GARANTO			
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Monsieur RENARD, Vice-Président du Smicval est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 06.

Sur les 17 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 13 décembre 2022, 12 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL n° 2022 – 07BS

Objet : Autorisation de signature d'un marché public d'entretien, de réparation et fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision 12 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 17 en exercice).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 novembre 2022.

Considérant que pour réaliser l'entretien des pneumatiques de son parc, le Smicval fait appel à un prestataire privé pour l'entretien, les réparations et la fourniture.

Considérant que pour les véhicules légers, la prestation ne concernera que la fourniture car le Smicval dispose en interne des équipements et des compétences pour assurer la réparation, le remplacement et l'équilibrage des pneumatiques.

Considérant que le marché actuel arrivant à terme le 02 janvier 2023, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en août 2022 pour le renouvellement du marché.

Considérant qu'une consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE le 04 octobre 2022 afin de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans avec un maximum de 1 800 000€ HT.

Considérant que deux offres ont été déposées au terme de la consultation.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 22 novembre 2022, après analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché d'entretien, réparation et fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc à l'entreprise TAQUI PNEUS pour un montant maximum 1 800 000€ HT.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché d'entretien, réparation et fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc, avec l'entreprise TAQUI PNEUS, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer à signer toutes les pièces afférentes au marché au marché d'entretien, réparation et fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc, avec l'entreprise TAQUI PNEUS, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

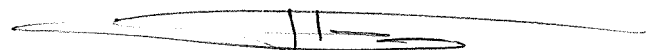
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 13 décembre 2022


Publié le : 16/12/2022

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé par : Sylvain Guinaudie
Date : 15/12/2022
Qualité : Parapheur Président
SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 033-253306617-20221213-2022_07BS-DE